



Brim Travel Contest Official Contest Rules and Regulations

The Brim Travel Contest (“**Contest**”) is sponsored and administered by Brim Financial Inc. (“**Brim**”). The Contest starts on April 12, 2018 at 12:01 a.m. EDT and closes on June 15, 2018 at 11:59 p.m. EDT (“**Contest Period**”).

1. Eligibility

The Contest is open to all Canadian residents having reached the legal age of majority in their province or territory of residence prior to the Contest Period (“**Eligible Participant**”). Employees, representatives or agents of Brim and its subsidiaries and affiliates, media partners, advertising and promotional agencies, and members of the immediate family (parents, children, siblings and spouse, regardless of where they are domiciled) of any of the aforementioned and persons with whom any of the aforementioned are domiciled are not eligible to enter the Contest.

2. How to participate in the Contest

No purchase necessary. There are several ways for an Eligible Participant to obtain contest entries (each, a “**Contest Entry**”).

Website – provide email Go to brimfinancial.com and sign-up to be a Brim Member online through www.brimfinancial.com/signup/ . Being a Brim Member means that you have agreed that we can contact you by email.	One (1) Contest Entry.
Brim Card Application Apply for a Brim credit card account (if offered in the Eligible Participant’s province of residence).	Forty (40) Contest Entries.
Referral Code Send referral code to one (1) non-Brim Member (that is, a person who does not yet have a Brim credit card account) who then signs up for Brim.	Ten (10) additional Contest Entries. There is no limit to Contest Entries obtained from referrals.
Facebook Entry¹ To enter via Facebook, log online to www.facebook.com/brimfinancial/ . If you have not yet “Liked” the Brim Financial’s Facebook page www.facebook.com/brimfinancial/ , you can do so by searching for Brim Financial on Facebook and clicking the “Like” button. You must (i) have a valid Facebook account; and (ii) during the applicable contest period, like Brim Financial’s specific contest post(s). A comment on unrelated Facebook posts is not considered a valid method of entry.	Five (5) additional Contest Entries. Maximum one (1) Facebook entry per Eligible Participant.
Instagram Entry² To enter via Instagram, you must (i) have a valid public (i.e. not “protected”) Instagram account and have “followed” @BrimFinancial, and (ii) during the applicable contest period, like @BrimFinancial’s specific contest post(s); (iii) and tag a friend you’d to go on vacation with.	Five (5) Contest Entries. Maximum one (1) entry per post.

<p>Twitter Entry³ To enter via Twitter, you must (i) have a valid public (i.e. not “protected”) Twitter account and have “followed” @BrimFinancial, and (ii) during the applicable contest period, like @BrimFinancial’s specific contest post(s); (iii) and tag a friend you’d to go on vacation with.</p>	<p>Five (5) Contest Entries. Maximum one (1) entry per post.</p>
--	---

^{1, 2, 3} This Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with Facebook, Instagram or Twitter. You understand that you are providing your information to Brim and not Facebook, Instagram or Twitter, respectively. Facebook, Instagram and Twitter Platforms are hereby completely released of all liability by each entrant in this Contest. Any questions, comments or complaints regarding the Contest must be directed to Brim and not to Facebook, Instagram or Twitter. You may only use one (1) Facebook Account and one (1) Twitter Account (an “Account”) to participate in this Contest.

Mail-In Entry

Any Eligible Participant can also enter and receive 40 Contest Entries by mailing a 250-300 word essay detailing a place that they would like to visit, along with their name, address, telephone number to: Brim Financial Inc. 4101 Yonge Street, Suite 506, Toronto, Ontario M2P 1N6. Only one entry per envelope is allowed, at a maximum of one mail-in entry per Eligible Participant. Mail-in entries must be post-marked by June 15, 2018 and received by June 22, 2018.

For all Contest Entries:

The content of Contest Entries must be the original work of the entrant and may not contain material that is: inappropriate, indecent, contain profanity, sexual content; hateful content of any kind; content that promotes violence or harm to another living creature; or any other offensive content (as determined by Brim in its sole discretion).

In the event of a dispute, all Contest Entries will be deemed to have been submitted by the owner of the email account associated with the Contest Entry or the account from which the Contest Entry was sent.

If it is discovered by Brim that any person has attempted to use multiple names, multiple identities, multiple email addresses, multiple accounts, any automated, macro, script, robotic or other system(s) or program(s), and/or any other means not in keeping with Brim’s interpretation of the letter and spirit of these Rules to enter or otherwise participate in or to disrupt this Contest; then he/she may be disqualified from the Contest in the sole and absolute discretion of Brim.

3. Prizes

There is one (1) prize (“Prize”) to be won, which consists of a G Adventures Inca Discovery tour, 8 days Lima to Cusco for two (2). Winner’s travel companion must have reached the age of majority in his/her jurisdiction of residence, or, if the travel companion is a minor and the winner is their guardian, the minimum age is 12 years.

The winner will receive two (2) places on guaranteed departures on “Inca Discovery” departing before June 22, 2019 and booked before December 31, 2018. Prize applies to the listed itinerary only and excludes optional or additional services not expressly included in the itinerary or prize, transfers, pre/post-tour accommodation, “My Own Room”, insurance, amendments, and all incidentals, meals, gratuities, taxes, fees, levies, and transportation not expressly included in the itinerary. Return flights from international airport closest to winner’s place of residence to Lima are included.

A travel blackout period from December 16, 2018 to January 3, 2019 applies. Space is subject to availability at time of booking.

Approximate retail value of the Grand Prize is seven thousand three hundred and ninety-eight dollars (\$7,398.00 CAD), based on Toronto departure. Exact value of the Prize depends on point of departure and destination as well as time of travel. Prize must be accepted as awarded and may not be sold,

transferred or converted to cash and will not be refunded if unused. No substitutions, changes or extensions are permitted. Brim reserves the right at its sole discretion to substitute the Prize for one of equal or greater value.

The winner and his/her travel companion must travel on the identical itinerary. Travel must originate from and end at the same airport. All travel elements are subject to holiday and blackout dates and availability. The winner and his/her travel companion may be required to provide appropriate government issued photo identification (such as a valid passport) at time of travel. The winner and his/her travel companion are solely responsible for determining and obtaining all necessary travel documents and other travel requirements. No changes will be made to travel details once any portion of travel arrangements have been made, except at Brim's sole discretion. Brim is not responsible for changes in schedule of any element of the prize, and Brim is not liable for any expenses incurred as a consequence of flight cancellation/delay.

4. Winner Selection

At 10:00 am EDT on June 22, 2018, (a "**Judging Date**"), three staff members or representatives of Brim (collectively, the "Judges") will randomly choose one Contest Entry from all eligible Contest Entries received during the Contest Period. The decisions of the Judges shall be final and binding (and without appeal) and may not be challenged in any way.

Odds of winning depend on the number of eligible Contest Entries received during the Contest Period.

The winner and his or her guest are responsible for all incidentals, meals, gratuities, transportation throughout the duration of the trip that are not expressly included in the cost of the itinerary, the cost of travel to the closest point of air departure, the cost of obtaining a passport or visa or other photo identification, or any additional activities the Eligible Participant elects to engage in outside of what is provided by G Adventures as part of the standard tour itinerary.

Claiming of Prizes

The Eligible Participant selected by the Judges will be contacted by direct message on Facebook, Instagram, Twitter or by phone for mail-in submissions by Brim or one of its agents or representatives, within seven (7) days following the Judging Date. In order to be declared a winner, such selected entrant must: (i) respond to notification of selection within seven (7) days of first attempt by Brim; (ii) correctly answer a time-limited mathematical skill-testing question to be administered by telephone or email at a mutually convenient time; and (iii) otherwise comply with these Rules.

Return of any prize or winner notification as undeliverable, inability to reach selected entrant or failure of selected entrant to respond to notification within 7 (seven) days of first attempt by Brim, failure to provide proof of eligibility (if requested) or other required documentation in a timely manner, failure to correctly answer the skill-testing question, or other non-compliance with these Rules may result in disqualification, forfeiture of the prize and, at Brim's sole discretion, selection of an alternate eligible entrant in accordance with these Rules, who will be subject to disqualification in the same manner.

The winner will be required to sign a release form confirming acceptance of the prize as awarded and releasing Brim and its affiliates from any liability relating to the prize. The winner's travelling companion must also complete and return a liability and publicity release before airline tickets or other components of the prize will be awarded.

The G Adventures Booking Terms and Conditions, which can be found on the G Adventures website, (www.gadventures.com/terms-conditions-policies/.) will apply to the prize and the winner and their guest agree by accepting the prize Tour that they will be bound by such Terms and Conditions.

Once the trip is confirmed, the winner may not change the departure date. The winner and guest must travel on the same Tour itinerary on the same dates. G Adventures reserves the right to approve any travel dates. G Adventures is not responsible for any travel related delays or cancellations.

5. No correspondence will be undertaken except with the selected Eligible Participant whose Contest Entry was drawn. Once an Eligible Participant is declared a winner by Brim, Brim will send the winner a letter containing the details on how to redeem the his/her Prize (i.e. reservation of the flights).

6. General Terms and Conditions

All entries submitted, and all information provided, by Eligible Participants must be complete and accurate.

Brim is not responsible for, (i) late, lost, delayed, not received, damaged, misdirected, incomplete, stolen, postage due or illegible entries; or (ii) failure to receive entries due to transmission failures or technical failures of any kind, including, without limitation, malfunctioning of any network, servers, access providers, hardware or software, whether originating with sender or recipient.

Brim reserves the right to cancel or modify the contest if, in its sole discretion, it determines that the contest is not capable of running as originally planned for any reason (such as tampering or infection by computer virus, fraud, technical failures, printing or distribution errors, or any other causes or occurrences have compromised the fairness or integrity of the contest).

By entering the Contest, Eligible Participants expressly consent to Brim, media partners, advertising and promotional agencies, storing, sharing and using the personal information submitted with his/her entry only for the purpose of administering the Contest and in accordance with Brim's Privacy Policy publically available on Brim's website.

All entries are subject to verification by Brim and may be disqualified if they are received outside of the Contest Period, are incomplete, illegible, irregular, photocopied or otherwise reproduced, submitted through illicit means or if they contain any false statements, or do not conform to or satisfy to any condition of these Contest rules and regulations.

By entering this contest, entrants consent to the use of their names and/or photographs for publicity purposes without compensation, worldwide in perpetuity and in any form of media including the Internet and social media platforms. Eligible Participants further agree that all entries submitted and their content become the property of Brim and will not be returned.

Eligible Participants agree to be bound by all decisions of Brim regarding the Contest which shall be final and binding in all respects.

By entering this Contest, Eligible Participants agree to release and hold harmless Brim and each of its respective subsidiaries and affiliates, media partners, advertising and promotional agencies and each of the foregoing entities' respective directors, officers, employees, agents, representatives, successors and assigns from any liability in connection with the Contest or, if declared a winner, the Prize awarded and use thereof.

The Contest is subject to federal, provincial and local rules and regulations.

For Quebec Residents only: Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the *Régie des alcools, des courses et des jeux* for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a Prize may be submitted to the board only for the purpose of helping the parties reach a settlement. All issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of these official contest rules, or the rights and obligations of an Eligible Participant in connection with the Contest, shall be governed by and construed in accordance with the laws of the Province of Quebec and the laws of Canada applicable therein.

®Facebook is a registered trademark of Facebook Inc.

®Instagram is a registered trademark of Instagram Inc.

®Twitter is a registered trademark of Twitter Inc.

Brim is a trademark of Brim Financial Inc.



Règlement officiel du concours de voyage de Brim

Le concours de voyage de Brim (le « **concours** ») est commandité et administré par la Financière Brim Inc. (« **Brim** »). Le concours se déroule du 12 avril 2018 à 0 h 1 (HE) au 15 juin 2018 à 23 h 59 (HE) – la « **période du concours** ».

1. Admissibilité

Le concours est ouvert à tout résident du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence avant la période du concours (un « **participant admissible** »). Les employés, représentants et mandataires de Brim et de ses filiales et sociétés affiliées, partenaires médias et agences de publicité et de promotion, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de ces employés, représentants et mandataires et les personnes avec lesquels ceux-ci sont domiciliés ne sont pas admissibles au concours.

2. Comment participer au concours

Aucun achat n'est requis. Il existe plusieurs façons de participer au concours (chacune une « **participation au concours** »).

Participation sur le site Web (adresse courriel obligatoire) Rendez-vous sur le site brimfinancial.com et inscrivez-vous pour devenir membre de Brim à l'adresse www.brimfinancial.com/signup/ . En vous inscrivant pour devenir membre de Brim, vous acceptez que nous communiquions avec vous par courriel.	1 participation au concours.
Demande de carte Brim Présentez une demande de carte de crédit Brim (si la carte est offerte dans la province ou le territoire de résidence du participant admissible).	40 participations au concours.
Code de recommandation Envoyez votre code de recommandation à une personne qui n'est pas déjà membre de Brim (c'est-à-dire une personne qui n'a pas encore de compte de carte de crédit Brim), et qui passera ensuite à Brim.	10 participations supplémentaires au concours. Il n'y a pas de limite au nombre de participations au concours obtenues à l'aide d'un code de recommandation.
Participation par Facebook¹ Pour participer par Facebook, allez à https://fr-ca.facebook.com/brimfinancial/ . Si vous n'avez pas encore aimé la page Facebook de la Financière Brim (https://fr-ca.facebook.com/brimfinancial/), faites une recherche sur Facebook avec les mots-clés « Brim Financial », puis cliquez sur le bouton « J'aime ». Vous devez avoir un compte Facebook valide et, durant la période du concours, cliquer « J'aime » pour au moins un message relatif au concours publié sur la page Facebook de la Financière Brim. Un commentaire dans un message Facebook non lié au concours n'est pas considéré comme un moyen de participation valide.	5 participations supplémentaires au concours. Maximum de 1 participation au concours par Facebook par participant admissible.

<p>Participation par Instagram² Pour participer par Instagram, vous devez avoir un compte Instagram public (c.-à-d. non privé) valide et être abonné au compte @BrimFinancial; vous devez aussi, durant la période du concours, cliquer « J’aime » à au moins une publication de @BrimFinancial relative au concours et identifier une personne avec qui vous aimeriez partir en voyage.</p>	<p>5 participations au concours. Maximum de 1 participation par publication.</p>
<p>Participation par Twitter³ Pour participer par Twitter, vous devez avoir un compte Twitter public (c.-à-d. non protégé) valide et être abonné au compte @BrimFinancial; vous devez aussi, durant la période du concours, cliquer « J’aime » à au moins une publication de @BrimFinancial relative au concours et identifier une personne avec qui vous aimeriez partir en voyage.</p>	<p>5 participations au concours. Maximum de 1 participation par publication.</p>

^{1, 2, 3} Le concours n'est d'aucune façon commandité, endossé ou administré par Facebook, Instagram ou Twitter, ni associé à celles-ci. Vous comprenez que vous fournissez vos renseignements à Brim et non à Facebook, Instagram ou Twitter. Par la présente, chaque participant au concours dégage donc entièrement les plateformes Facebook, Instagram et Twitter de toute responsabilité. Toute question, observation ou plainte relative au concours doit être adressée à Brim et non à Facebook, Instagram ou Twitter. Vous ne pouvez utiliser qu'un seul compte Facebook et un seul compte Twitter (un « compte ») pour participer au concours.

Participation par la poste

Les participants admissibles peuvent aussi obtenir 40 participations au concours en envoyant par la poste un texte de 250 à 300 mots portant sur un endroit qu'ils aimeraient visiter, en indiquant leur nom, leur adresse et leur numéro de téléphone, à : Financière Brim Inc., 4101 Yonge Street, Suite 506, Toronto, Ontario M2P 1N6. Il ne doit y avoir qu'une seule participation par enveloppe, et chaque participant admissible n'a droit qu'à une seule participation par la poste. Les participations par la poste doivent avoir été postées au plus tard le 15 juin 2018 (date du cachet de la poste) et arriver à destination au plus tard le 22 juin 2018.

Pour toutes les participations au concours :

Le contenu des participations au concours doit être l'œuvre originale du participant et ne doit comporter aucun élément inapproprié, indécent, blasphématoire ou à caractère sexuel ou haineux, ni promouvoir la violence ou la cruauté envers un être vivant, quel qu'il soit, ou être de nature offensante, tel que déterminé par Brim à sa seule discrétion.

En cas de différend, toutes les participations au concours seront réputées avoir été soumises par le titulaire du compte de courriel associé à la participation au concours ou du compte à partir duquel la participation au concours a été envoyée.

Si elle constate qu'une personne a utilisé plusieurs noms, identités, adresses courriel ou comptes, ou tout système ou programme robotisé ou automatisé, macro, script ou tout autre moyen contraire à l'interprétation qu'elle fait de l'esprit et de la lettre du présent règlement pour s'inscrire ou participer d'une autre façon au concours ou le perturber, Brim se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'exclure cette personne du concours.

3. Prix

Il y a un seul prix (le « prix ») à gagner, soit une excursion Inca Discovery offerte par G Adventures, une aventure de huit jours pour deux personnes à Cuzco, au Pérou. La personne qui accompagnera le gagnant doit être majeure dans sa province ou son territoire de résidence ou, si elle est mineure et que le gagnant est son tuteur légal, avoir au moins 12 ans.

Le gagnant recevra deux places avec départ garanti pour une excursion Inca Discovery; les réservations doivent être faites avant le 31 décembre 2018, et le départ doit avoir lieu avant le 22 juin 2019. Le prix comprend uniquement l'itinéraire précisé; sont exclus tous les services facultatifs ou supplémentaires qui ne sont pas expressément inclus dans l'itinéraire ou dans le prix, les transferts, les nuitées supplémentaires avant et après l'excursion, l'option My Own Room, les assurances, les modifications et tous les frais accessoires, les repas, les pourboires, les taxes, les frais, les droits et le transport non expressément inclus dans l'itinéraire. Les billets d'avion aller-retour entre l'aéroport international le plus proche du lieu de résidence de la personne gagnante et Lima sont compris.

Une période d'interdiction allant du 16 décembre 2018 au 3 janvier 2019 s'applique. Les réservations se font sous réserve de la disponibilité des places.

La valeur au détail approximative du prix est de 7 398 \$ CA (en supposant que le départ a lieu de Toronto). La valeur exacte du prix dépend du point de départ et de la destination, ainsi que du moment de l'année où a lieu le voyage. Le prix doit être accepté tel quel et ne peut pas être vendu, transféré ou converti en argent; il ne sera pas non plus remboursé s'il n'est pas utilisé. Aucune substitution, modification ou prolongation ne sera accordée. Brim peut, à sa seule discrétion, remplacer le prix par un autre prix d'une valeur égale ou supérieure.

Le gagnant et la personne qui l'accompagnera doivent suivre le même itinéraire. Le départ et l'arrivée doivent se faire au même aéroport. Tous les éléments du voyage sont assujettis aux périodes de vacances et d'interdiction et à la disponibilité. Le gagnant et la personne qui l'accompagnera pourraient être tenus de présenter une pièce d'identité avec photo émise par une autorité gouvernementale reconnue (par exemple un passeport valide) durant le voyage. Le gagnant et la personne qui l'accompagne ont l'entière responsabilité d'obtenir tous les documents de voyage nécessaires et de respecter toutes les autres obligations relatives au voyage. Sauf à l'entière discrétion de Brim, aucune modification ne sera apportée aux détails du voyage une fois que des dispositions de voyage, quelles qu'elles soient, auront été prises. Brim n'est pas responsable des changements à l'horaire de n'importe lequel des éléments du prix et ne pourra pas être tenue responsable de tous frais engagés en raison de l'annulation ou du retard d'un vol.

4. Sélection du gagnant

À 10 h (HE) le 22 juin 2018 (la « **date de sélection** »), trois membres du personnel ou représentants de Brim (collectivement les « **juges** ») sélectionneront au hasard une participation au concours parmi toutes les participations au concours admissibles reçues durant la période du concours. Les décisions des juges sont définitives, exécutoires et sans appel et ne peuvent être contestées d'aucune façon.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations au concours admissibles reçues durant la période du concours.

Tous les frais accessoires, les repas, les pourboires et les frais de déplacement engagés durant le voyage qui ne sont pas expressément inclus dans l'itinéraire, les frais de déplacement jusqu'à l'aéroport le plus proche, les frais liés à l'obtention d'un passeport, d'un visa ou d'une autre pièce d'identité avec photo et les frais associés aux activités supplémentaires que le participant admissible choisit de faire en plus de celles qui sont prévues par G Adventures dans l'itinéraire de l'excursion sont entièrement à la charge du gagnant et de son invité.

Réclamation du prix

Dans les sept jours suivant la date de sélection, Brim ou l'un de ses mandataires ou représentants communiquera avec le participant admissible sélectionné par les juges par message direct sur Facebook, Instagram ou Twitter, ou par téléphone s'il a participé par la poste. Afin d'être déclaré gagnant, le participant admissible sélectionné doit : (i) répondre à l'avis de sélection dans les sept jours suivant la première tentative de Brim de communiquer avec lui; (ii) répondre correctement et dans le délai imparti à une question réglementaire d'arithmétique qui lui sera posée par téléphone ou par courriel à un moment convenu entre lui et Brim; et (iii) se conformer aux autres dispositions du présent règlement.

Le retour d'un avis au gagnant ou concernant l'octroi d'un prix parce qu'il n'a pu être livré, l'incapacité de communiquer avec le participant sélectionné ou le défaut du participant sélectionné de répondre à l'avis dans un délai de sept jours suivant la première tentative de Brim de communiquer avec lui, de fournir en temps opportun la preuve exigée de son admissibilité (s'il y a lieu) ou tout autre document requis, de répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique ou de se conformer à toute autre disposition du présent règlement peut entraîner l'exclusion, le retrait du prix et, à la seule discrétion de Brim, la sélection d'un autre participant admissible qui satisfait au présent règlement, lequel pourrait éventuellement être exclu de la même manière.

Le gagnant devra signer un formulaire de décharge par lequel il déclare accepter le prix tel qu'il est attribué et dégager Brim et ses sociétés affiliées de toute responsabilité à l'égard du prix. La personne qui accompagnera le gagnant durant le voyage doit aussi remplir et signer un formulaire de décharge et une autorisation de publication avant que les billets d'avion ou d'autres éléments du prix soient remis.

Les conditions de réservation de G Adventures, qu'on peut consulter sur le site Web de G Adventures (<http://www.gadventures.com/termes-et-conditions>), s'appliquent au prix; en acceptant l'excursion offerte comme prix, le gagnant et son invité acceptent de respecter ces conditions.

Une fois le voyage confirmé, le gagnant ne peut pas changer la date de départ. Le gagnant et son invité doivent emprunter le même itinéraire aux mêmes dates. G Adventures se réserve le droit d'approuver les dates du voyage. G Adventures n'est pas responsable de tout retard ou annulation lié au voyage.

5. Il n'y aura aucune communication, sauf avec le participant admissible sélectionné dont la participation au concours a été tirée au sort. Une fois qu'un participant admissible est déclaré gagnant par Brim, cette dernière lui envoie une lettre expliquant la marche à suivre pour réclamer son prix (p. ex. la réservation des vols).

6. Conditions générales

Toutes les participations soumises et tous les renseignements fournis par les participants admissibles doivent être complets et exacts.

Brim n'est pas responsable des participations reçues en retard, perdues, retardées, non reçues, endommagées, mal adressées, incomplètes, volées, insuffisamment affranchies ou illisibles, ni des participations non reçues en raison d'une mauvaise transmission ou d'une défaillance technique quelconque, y compris et sans s'y limiter le mauvais fonctionnement d'un réseau, d'un serveur, du matériel ou du service d'un fournisseur d'accès, d'un élément de matériel ou d'un logiciel, que le problème soit survenu du côté de l'expéditeur ou du destinataire.

Si elle estime que le concours ne peut être mené comme prévu pour une raison quelconque, y compris une altération, une infection par un virus informatique, une fraude, des défaillances techniques, des erreurs d'impression ou de distribution ou toute autre cause de quelque nature que ce soit qui compromet l'équité ou l'intégrité du concours, Brim peut, à son entière discrétion, annuler le concours ou le modifier.

En s'inscrivant au concours, les participants admissibles autorisent expressément Brim, ses partenaires médias et ses agences de publicité et de promotion à stocker, à partager et à utiliser les renseignements personnels fournis dans leur participation, uniquement dans le but d'administrer le concours et conformément à la politique de Brim sur la protection des renseignements personnels, qu'on peut consulter dans son site Web.

Toutes les participations peuvent être vérifiées par Brim et être invalidées si elles sont reçues en dehors de la période du concours, si elles sont incomplètes, illisibles, irrégulières, photocopiées, reproduites d'une façon quelconque ou soumises par des moyens illicites, si elles contiennent de fausses déclarations, ou si elles ne se conforment pas ou ne satisfont pas au présent règlement du concours.

En s'inscrivant au concours, les participants consentent à ce que leur nom ou des photographies d'eux soient utilisés à des fins publicitaires sans rémunération, partout dans le monde et à perpétuité, dans les médias de tous genres, y compris Internet et les médias sociaux. Les participants admissibles conviennent en outre que toutes les participations soumises et leur contenu deviennent la propriété de Brim et ne leur seront pas rendus.

Les participants admissibles acceptent de respecter toutes les décisions de Brim relativement au concours, lesquelles sont définitives et exécutoires à tous les égards.

En s'inscrivant au concours, les participants admissibles acceptent de dégager de toute responsabilité, relativement au concours ou au prix attribué et à son utilisation (s'ils sont déclarés gagnants), Brim et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, ses partenaires médias, ses agences de publicité et de promotion, et chacun des administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit des entités respectives.

Le concours est régi par la réglementation fédérale, provinciale et locale en vigueur.

Pour les résidents du Québec seulement : tout différend quant à l'organisation ou à la tenue d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie »), afin qu'il soit réglé. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention auprès des parties pour tenter de le régler. Les différends et les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'application du présent règlement officiel ou des droits et obligations d'un participant admissible relativement au concours, seront régis par les lois applicables du Québec et du Canada et interprétés conformément à celles-ci.

Facebook® est une marque déposée de Facebook Inc.

Instagram® est une marque déposée d'Instagram Inc.

Twitter® est une marque déposée de Twitter Inc.

Brim est une marque de commerce de Financière Brim Inc.